

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **27 mai 2013**

Délibération n° 2013-3921

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2013

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 mai 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier, Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Mme Vullien (pouvoir à M. Desseigne), MM. Barge (pouvoir à M. Petit), Passi (pouvoir à M. Lévêque), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Braillard (pouvoir à M. Rudigoz), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), MM. Chabrier (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. David G.), Ferraro (pouvoir à M. Martinez), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Hugué (pouvoir à M. Quiniou), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Jacquet), Ollivier, Mmes Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Bernard R.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bab-Hamed, M. Darne JC., Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Conseil de communauté du 27 mai 2013**Délibération n° 2013-3921**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône (CMA) avec l'Espace futur artisan, propose un espace d'accueil qui centralise les contacts avec les porteurs de projets artisanaux, permet d'effectuer un diagnostic personnalisé et d'orienter efficacement le porteur de projets, soit vers des structures extérieures, soit vers les autres ressources de la CMA du Rhône.

La CMA du Rhône accompagne, par ailleurs, les cédants et repreneurs d'entreprises dans leurs démarches et favorise leurs mises en relation.

Enfin, grâce à plusieurs permanences sur les territoires intracommunautaires, elle assure un service de proximité pour les porteurs de projets artisanaux.

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'Esprit d'entreprise".

Les ambitions du réseau L_VE pour la période 2012-2014 sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de services du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son action en matière d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets et des créateurs, cédants et repreneurs d'entreprises artisanales et pour son implication dans le réseau L_VE.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2012

Par délibération n° 2012-3058 du 16 avril 2012, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 47 000 € au profit de la CMA du Rhône pour son programme d'actions 2012.

Le bilan de l'activité de la CMA du Rhône, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

- l'action "activités d'accueil et accompagnement" sur le territoire de la Communauté urbaine et les permanences au sein des antennes de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon :

- . accueil et information des porteurs de projets au sein de l'Espace futur artisan (EFA) à Lyon au travers d'entretiens de positionnement et de réunions d'information. 7 245 visites à l'EFA et 3 279 porteurs de projets accompagnés,

- . participation à des permanences sur rendez-vous à destination des créateurs artisanaux de Rillieux la Pape, animation de réunions d'informations collectives à Rillieux la Pape, Chassieu et Corbas ;

- l'action "parcours spécifique du repreneur et du cédant" :

- organisation régulière de réunions spécifiques reprise d'entreprises (5 réunions en 2012). Ces réunions permettent au repreneur potentiel d'avoir une vision des étapes de la reprise (analyse de l'entreprise à reprendre, modes de reprises, obligations juridiques, etc.). 64 inscrits et 45 participants en 2012,

- réalisation de 178 rendez-vous spécifiques "reprise" pour analyser l'adéquation homme/entreprise à reprendre,

- proposition d'offre aux cédants : diagnostic de leur entreprise et préconisations avant proposition de cession de l'entreprise ;

- l'action de "suivi des jeunes entreprises" :

- . mutualisation des ateliers : organisation des ateliers et proposition de 5 à 10 places selon les ateliers à destination des entreprises suivies par des partenaires L_VE. 4 ateliers ont été réalisés à Lyon, 81 inscrits et 44 présents en 2012,

- . suivi des jeunes entreprises à travers 6 rendez-vous d'étape et préconisation/réalisation d'outils de gestion. 38 entreprises ont été suivies.

L'implication dans le réseau L_VE

- la CMA du Rhône a été re-labellisée pour l'Espace futur artisan et ses antennes en novembre 2009. Elle contribue à alimenter la base de données commune, s'implique fortement dans l'organisation du réseau et son pilotage dans les manifestations,

- de plus, elle participe fortement en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) au Programme L_VE "transmission reprise".

c) - Bilan

Les actions poursuivies par la CMA du Rhône au travers de l'Espace futur artisan (EFA) présentent un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales. La mission de porte d'entrée du réseau L_VE, en particulier pour les artisans permet une gestion des flux des porteurs de projets et une réorientation vers les autres offres d'appui du réseau L_VE.

Le développement du suivi post-crédation permet de renforcer l'offre de services sur l'agglomération et vient en complémentarité avec l'appui ante-crédation de base développé par l'EFA.

De même l'offre d'un parcours spécifique cédant et repreneur vient renforcer les services à destination de cette cible particulière.

d) - Programme d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel

Pour l'année 2013, les 4 grands objectifs poursuivis par la CMA du Rhône sont :

- poursuite des activités d'accueil et d'accompagnement sur le territoire de la Communauté urbaine : 7 000 premiers accueils (et 7 000 appels téléphoniques), 2 700 porteurs de projets accompagnés, dont 1 300 à 1 500 inscrits aux stages, remplacement des permanences par l'animation de réunions d'information dans les

agences CCIL de Chassieu et Corbas. Programmation de 4 réunions sur chacune des 2 agences avec 20 inscrits par réunion,

- poursuite du "parcours spécifique du repreneur et du cédant" :

. mise en place de 6 réunions "reprise" par an, 60 à 70 inscrits,

. mise en place de rendez-vous "reprise" pour analyser l'adéquation homme/entreprise à reprendre : 100 à 120 rendez-vous,

- poursuite de l'action de "suivi des jeunes entreprises" :

. mutualisation des ateliers : 4 ateliers sont prévus, 25 à 30 inscrits, 15 à 18 participants et 6 positionnements minimum sur les ateliers partenaires,

. nombre de jeunes entreprises suivies (service après création) : 35.

L'implication dans le réseau L_VE

- poursuite de l'implication dans le pilotage, l'organisation et les actions du réseau L_VE,

- actions menées de professionnalisation,

- maintien du label,

- alimentation et adaptation de la base de données commune,

- affichage de son appartenance au réseau lors des actions de communication menées par la CMA du Rhône,

- participation aux groupes de travail, manifestations et événements, etc.

Budget prévisionnel 2013 pour la mise en œuvre de l'action en faveur de l'entrepreneuriat

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
services extérieurs	32 820	Etat	75 331
autres services extérieurs	11 093	Région Rhône-Alpes	700
charges de personnel	339 653	Région Rhône-Alpes (spécifiquement dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité -CFAC- pour l'appui à la post-crétation)	8 000
		Département du Rhône	13 000
		Communauté urbaine de Lyon	47 000
		partenaires privés	19 000
		Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône	220 535
Total	383 566	Total	383 566

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 47 000 € (montant identique à la subvention 2012) au profit de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2013. Ce soutien est apporté conjointement avec la Région Rhône-Alpes (à hauteur de 8 000 €), dans le cadre de la convention de fonctions de centralité et d'agglomération portant sur la période 2010-2016 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 47 000 € au profit de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 657 38 - fonction 90 - opération n° 0P01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mai 2013.